

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

Depuis notre dernière chronique, nous avons eu le plaisir d'apprendre les très opportunes décisions prises par M. le Préfet du Finistère en faveur des sites de ce département. Il s'agit de trois arrêtés destinés, le premier à contrôler efficacement la construction sur le littoral, et ce sur une bande de 300 m de large, le second à harmoniser matériaux et revêtements dans l'édification et l'entretien des habitations sur l'ensemble du département, enfin le troisième concerne la publicité par panneaux et affiches dont la réglementation sera plus sévère dans les zones dites « sensibles ». Ces mesures ont eu un grand retentissement non seulement en Bretagne, mais encore dans toute la France où elles ont été commentées avec un intérêt significatif par toute la presse. Les autres départements côtiers se doivent de suivre cet exemple qui va mettre un frein aux dégradations subies dans les zones littorales.

La grande presse consacre d'ailleurs de plus en plus de place aux choses de la nature et à sa protection. C'est ainsi que le quotidien « Le Monde » a publié les 9, 10, 11 et 12 avril une série de grands reportages, « L'Homme au secours de la Nature », de Maurice DENZIÈRE. Le dernier de ces excellents articles, « Les Parcs Naturels, dernières fenêtres sur l'Arcadie », est presque entièrement consacré à l'Ouest et aux efforts qu'y déploie notre Société.

Nous avons noté aussi avec intérêt la place de la nature dans le très beau film « Découverte de la Bretagne » réalisé par la Compagnie ESSO Standard France. Si ce grand documentaire entièrement tourné en hélicoptère par Serge MALOUNIAN et ses collaborateurs a pour but principal de dépeindre l'effort des Bretons pour rattraper des provinces plus favorisées, il n'en met pas moins en relief — et de façon saisissante — la merveilleuse beauté de nos sites et monuments. Soulignant ça et là l'importance de ce qui reste à réaliser, il propose notamment pour le Massif de Paimpont, ce parc national que nous cherchons à créer depuis des années. C'est de plus sur une de nos réserves ornithologiques, celle des Tas de Pois, que le film débute et se termine dans un éclatement d'ailes de Mouettes, de Goélands et d'Alcidés. Puisse la beauté de ces images convaincre ceux qui hésitent encore à admettre la nécessité d'une protection efficace de nos richesses naturelles et une politique audacieuse d'équipement en matière de Parcs et de Réserves.

La nouvelle édition du Guide Bleu « Bretagne » recommande à ses lecteurs la visite de notre Réserve du Cap-Sizun dont il est également question dans deux revues mensuelles de mai 1963, « Sport et Vie » et « l'Action Automobile et Touristique ».

Notre action en faveur de la ratification de la Convention pour la protection des Oiseaux de 1950 s'est poursuivie par l'envoi de deux motions à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Marine Marchande, et par de nombreuses interventions auprès des responsables de la chasse terrestre et maritime. Une réunion sur ce sujet est prévue au Muséum National d'Histoire Naturelle, elle visera également à obtenir dès l'ouverture 1963 une modification des listes désuètes actuellement en vigueur dans les départements.

La réouverture de la chasse littorale de printemps aux échassiers contre laquelle nous nous sommes élevés dans notre dernier fascicule n'a été effectuée dans l'Ouest que dans les départements suivants : Vendée, Loire-Atlantique et Morbihan (du 21 avril au 12 mai). Nous sommes très reconnaissants aux autres départements côtiers du Finistère à la Seine-Maritime incluse d'avoir courageusement renoncé à cette période de chasse contre-nature aussi néfaste aux migrateurs qu'aux nidificateurs.

Le concours de destruction des prétendus « nuisibles » en Loire-Atlantique a fait l'objet d'un article reprenant notre argumentation dans le quotidien nantais « Presse-Océan » qui a été ainsi le premier à répondre à notre suggestion émise ici même dans notre précédent fascicule.

Enfin, un diplôme d'Etudes Supérieures sur l'avifaune d'une de nos réserves, celle de Méaban dans le Morbihan, a été récemment soutenu auprès de la Faculté des Sciences de Rennes, par notre collègue O. LE FACCHEUX, Conservateur et fondateur de cette même réserve. Nous saluons avec sympathie et intérêt ce premier travail universitaire rennais sur un sujet ornithologique préparé dans le cadre d'une de nos réalisations. Nous voulons espérer que cet exemple sera suivi, non seulement à Rennes mais dans les autres établissements d'Enseignement Supérieur de l'Ouest. Une telle collaboration habituelle à l'étranger (Nature Conservancy britannique, par exemple) ne peut être que bénéfique pour notre action.

M.-H. JULIEN.

LES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES DE L'OUEST

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES DE CHERBOURG

Fondée le 30 Décembre 1851 sous le nom de « Société Impériale des Sciences Naturelles de Cherbourg », reconnue comme établissement d'utilité publique le 26 Août 1865, la Société a progressivement élargi son activité à l'ensemble des disciplines scientifiques, et reçu le 18 Juillet 1878, le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Elle comprend quatre sections :

- Sciences médicales.
- Zoologie - Botanique - Agriculture.
- Géographie - Géologie - Préhistoire.
- Sciences physiques et Mathématiques.

Mais tous ses membres titulaires participent à l'ensemble des activités, qui comprennent principalement :

- *Réunions mensuelles* avec exposés sur les questions scientifiques d'actualité ou les recherches personnelles des participants.
- *Publications de Mémoires* : Travaux originaux concernant le plus souvent des questions intéressant plus spécialement notre région.
- *Echanges de publications* avec de très nombreuses Sociétés correspondantes dans le monde entier.
- Action et propagande pour la *Protection de la Nature*.

Une bibliothèque d'une richesse scientifique exceptionnelle (environ 140.000 titres) renferme notamment des collections complètes de publications françaises et étrangères devenues introuvables par ailleurs.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des ouvrages sont autorisés gratuitement aux étudiants et aux personnes agréées. Le prêt de livres peut être accordé, moyennant cotisation annuelle de 10 francs.

Les membres titulaires sont élus, après présentation de leur candidature et de leurs titres par deux parrains déjà membres titulaires. Des membres correspondants, élus également, peuvent communiquer et faire publier leurs travaux. Les chercheurs isolés, en quête de documentation, sont assurés du meilleur accueil au siège de la Société, 22, rue Bonhomme, Cherbourg.